

parlementaires, la commission des finances de la Haute-Assemblée a pris, à l'unanimité, la résolution de révoquer la plénitude des droits du Sénat, pour amender les propositions budgétaires de la Chambre des députés, et pour assurer l'exécution des lois non régulièrement abrogées et, dont une suppression de crédit, par voie budgétaire, entraverait l'exécution. Je le répète, cette décision a été prise à l'unanimité, quoi qu'il ait dans la commission de finances du Sénat, cinq membres de la gauche, qui sont MM. Bernard, Ferry, Duclerc, Lucet et Oscar de Lafayette.

Devant cette unanimité, on croit donc que la question des droits du Sénat est dès à présent tranchée; le Sénat vaudra dans cette matière comme dans les autres, faire acte de pouvoir représentatif. Seulement, dans quelle mesure usera-t-il de sa prérogative? Deux combinaisons sont en présence: ou accepter purement et simplement la perspective des douzièmes provisoires, et examiner le budget sans tenir compte d'aucune pression; ou bien, voter à temps le budget des recettes sur lequel il n'y a pas d'objection, du moins d'objection bien plausible, et concentrer la discussion sur le budget des dépenses.

Mais de toute façon, dans l'intérêt de la constitution, comme dans celui du gouvernement, le Sénat veut mettre fin à l'omnipotence de la commission du budget de la Chambre des députés. C'est là, pour le régime comme pour tout le monde, une question capitale; et la Chambre des députés on le sent bien, et je constate que le vent y est plutôt à la conciliation qu'à la résistance. Dans cette Chambre, on subit — après tout, avec une certaine impatience, la pondération de la commission du budget, et comme c'est contre elle, en dernière analyse, que la campagne est engagée, il pourrait y avoir des déflections.

La catastrophe qui vient d'avoir lieu sur la ligne d'Italie, en face de la lac du Bourget, a profondément ému le public. La Compagnie de Lyon fera donner incessamment les indications complémentaires sur la cause et les conséquences de ce sinistre, qui est évidemment le produit de la fatalité. Tout ce que je sais, c'est que sur le théâtre de l'accident la voie n'est pas encore déblayée et qu'on transbordait encore les voyageurs.

Les nouvelles d'Orient continuent à être fort satisfaisantes. Il est certain que toutes les puissances signataires du Traité de Paris, sauf la Turquie, sont d'accord pour confier la police des provinces des Balkans à une force armée étrangère qui serait recrutée dans un pays neutre, à des conditions ultérieurement déterminées. Enfin, on tient également pour très-probable, que le renouvellement de l'armistice, à l'expiration de son premier délai, ne saurait souffrir désormais de graves difficultés.

Le reste toutefois, et c'est là une grosse, très-grosse affaire, à amener la Porte à se dessaisir d'une partie de son autorité directe sur la Bulgarie. Le soin de convoquer la Turquie de la nécessité de faire sur ce sujet d'importantes concessions, paraît être échu à l'Angleterre.

Un dernier moment, une dépêche importante annonce le remplacement du grand vizir Ruschid Mehéméd Pacha par Midhat Pacha.

Vous savez que notre attaché militaire aux Etats-Unis, avait été arrêté à Philadelphie et qu'il avait passé vingt-quatre heures au dépôt, au mépris des immunités diplomatiques dont il bénéficie. Samedi, M. Washburn, ministre des Etats-Unis à Paris, est allé présenter au duc Decazes, les excuses du président Grant au sujet de cette arrestation qui avait été ordonnée par un juge de Philadelphie, à propos d'une réclamation faite par un agent de police américain à la commission française près l'Exposition de cette ville. On nous rend, en somme, les protégés que nous avons eus dans l'affaire du Sommerard.

(Autre correspondance.)

Paris, 19 décembre 1876.

Il y a aujourd'hui dans notre monde politique et financier, un grand élan de confiance pour le maintien de la paix. On prétend que les exigences de la Russie dans la conférence de Constantinople, ne seraient pas si opposées qu'il a été dit, à toute conciliation avec les intérêts de la Turquie. La prolongation de l'armistice était considérée comme facilitant encore les arrangements pacifiques.

D'un autre côté, notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, le général Le Flo, aurait quitté Paris très-rassuré au sujet des craintes de guerre.

Il paraîtrait aussi que la Russie a épuisé toutes ses ressources financières et ne serait pas en état d'engager, en ce moment, une lutte sérieuse contre la Turquie laquelle, sans avoir plus d'argent, est mieux préparée militairement.

J'appelle votre attention sur les renseignements suivants que je reçois de Vienne dans une lettre à la date du 16 décembre :

« Les deux nouvelles publiées par les journaux, à savoir : l'occupation des pays chrétiens par des troupes belges et Suisses, ainsi que le consentement des puissances à des agrandissements de territoire en faveur du Monténégro, sont de pure invention russe. En ce qui touche la soi-disant occupation tout le monde en a ri chez nous. Jamais la Suisse n'enverra sa milice à l'étranger; les lois du pays s'y opposent d'ailleurs. La Belgique, de son côté, ne consentira jamais à se jeter dans la gueule du loup. Quant aux prétendus agrandissements monténégrins, nous

seulement aujourd'hui, que notre plénipotentiaire à la conférence nous a envoyés les propositions du général Ignatieff. Si donc l'assentiment de tous les cabinets était vrai, il manquerait cependant celui de Vienne. »

Le congrès pris par M. de Hohenlohe sera très-court. Le prince doit rentrer à Paris aussitôt après les fêtes de Noël. Il ne s'est pas rendu à Berlin, mais à Munich.

Les correspondances officielles du nouveau ministère, interprétant la révocation de M. Baillieu, avocat général à Besançon, comme un avertissement donné au personnel judiciaire disent « que M. Martel est résolu à chasser de la magistrature tous ceux qui ne se montreraient pas dévoués au régime actuel. »

D'après les bruits en crédit dans le monde républicain, les préfets actuellement les plus menacés seraient : MM. Welche, du Rhône;

Rorthays, du Morbihan; Buchot, de la Manche; Duchevalard, de l'Ardeche.

De Reinach, de Meurthe-et-Moselle.

On croit qu'avant la convocation des électeurs de M. du Demaine, l'administration de Vauluse sera remaniée de fond en comble.

La hausse de nos rentes et de l'ensemble de nos valeurs est le résultat des bonnes nouvelles de Constantinople, de la prolongation de l'armistice à trois mois.

On annonce pour le 10 janvier prochain, l'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Compagnie de Suez. Des résolutions importantes seront prises dans cette réunion, qui aura à se prononcer sur le traité passé le 21 février dernier entre M. de Lesseps et le colonel Stoker, traité apportant des modifications dans les tarifs du Canal.

DE SAINT-CHERON.

BULLETIN ECONOMIQUE

LA COMMISSION DES CHEMINS DE FER ET LES PETITES LIGNES. — Nous apprenons que les déclarations faites par M. Philippart devant la Commission des chemins de fer, ont déterminé le ministre des travaux publics à proposer à la commission de l'autoriser à venir en aide aux petites lignes de chemins de fer, par un versement de 12 millions de francs comme garantie.

La déclaration de M. Philippart portait, en effet, que ne pouvant faire face à ses échéances, il était urgent de mettre les petites compagnies sous sequestre, et de les faire administrer par l'Etat.

La Commission a refusé d'entrer dans cette voie déclarant que le ministre chargé des pouvoirs administratifs pouvait opérer sous sa responsabilité et que, dans aucun cas, la Commission, pouvoir législatif, ne devait intervenir dans cette affaire.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix, a l'honneur de rappeler aux cabaretiers, débitants de boissons et directeurs d'estaminets, que les Jeux d'Argent sont complètement prohibés dans leurs établissements, conformément aux dispositions de l'art. 469, du règlement de Police municipale, en date du 20 novembre 1875, ainsi conçus :

Art. 469. — Il est interdit à tous les débitants de boissons de faire jouer ou de LAISSER JOUER CHEZ EUX aucun jeu de hasard.

Il leur est également défendu DELAISER JOUER DE L'ARGENT A AUCUN JEU.

Il est engagé donc à empêcher tout jeu de la sorte et les prévenir que si des contraventions étaient relevées contre eux elles seraient réprimées très-sévèrement.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 19 décembre 1876.

Le Maire, A. FAMECHON.

La Compagnie des Tramways de Roubaix-Tourcoing est prête, depuis quelque temps déjà, à commencer ses travaux; malheureusement, jusqu'ici elle n'a pu encore obtenir l'autorisation du gouvernement. Il n'y a là qu'une simple formalité administrative, mais elle est indispensable, et on ne peut que regretter de voir les bureaux du ministère laisser ainsi en suspens des intérêts considérables.

Nous souhaitons que l'intervention active de la municipalité roubaissienne et de nos représentants au Parlement et dans les Conseils départementaux, amène bientôt une solution trop longtemps attendue.

C'est sur les routes de Wattrelos et de Mouveaux, et dans la Grande-Rue et le Grand-Chemin, que les premiers rails seront posés. Les travaux seront menés très-activement. Déjà plusieurs cars sont arrivés à Roubaix.

Nous trouvons dans un ouvrage publié à Paris des renseignements intéressants sur les tramways.

Le premier qui parut en Europe est celui de Genève établi en 1863. En Belgique, une première ligne fut livrée à la circulation en 1867, puis vinrent les tramways de Vienne en 1868.

De 1869 à 1873, les tramways furent adoptés par l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande, la Russie, l'Espagne et la Turquie et enfin par la France en 1874.

Voici la longueur des lignes exploitées dans quelques villes :

Paris réseau Nord, 37 kilom. ;

Paris réseau Sud, 50 kilom. ; Paris Omnibus, 42 kilom. ; Lille, 39 kilom. ; Marseille, 20 kilom. ; Havre, 10 kilom. ; Bruxelles, 46 kilom. ; Vienne, 55 kilom. ; Genève, 9 kilom. ; Constantinople, 16 kilom. ; Londres, 87 kilom. »

On se fait généralement une fautive idée des Tramways, leur coût kilométrique, toutes dépenses comprises, atteint quelquefois un chiffre énorme et qui semblerait exagéré, si l'intérêt des Citoyens ne consistait à restreindre tous leurs frais d'établissement. On se tromperait fort si l'on considérait les Tramways comme des chemins de fer à bon marché :

Quelques chiffres suffiront pour le prouver.

A New-York, le coût kilométrique, toutes dépenses comprises, atteint la somme énorme de un million.

A Londres le prix d'établissement, chevaux, écuries, etc., non compris, revient à 350,000 fr. le kilomètre.

A Vienne, le kilom. ressort à 385,000 fr. ; à Bruxelles, le kilom. varie de 4 à 500,000 fr. ; à Paris, la voie seule a coûté 140,000 fr. par kilom. et les dépenses totales portent le kilom. à 500,000 fr. ; à Constantinople, le kilom. ressort à 470,000 fr. ; à Barcelone, le kilom. ressort à 360,000 fr. ; à Genève, le kilom. ressort à 250,000 fr.

Le coût d'établissement d'une ligne d'omnibus ordinaire est, à Paris de 280,000 fr. par kilom. Si l'on y ajoute la voie et les installations de toutes natures, telles que dépôts, remises, etc., on atteint aisément le prix de 500,000 fr. On voit par ces données que les Tramways coûtent au moins aussi cher que nos chemins de fer, qui reviennent sur l'ancien réseau à 510,000 fr., et sur le nouveau à 436,000 par kilomètre.

Malgré ces dépenses considérables, il n'y aura bientôt plus de ville, un peu importante, qui ne soit dotée de ce moyen de locomotion que les Américains nomment « des trottoirs qui marchent. »

A l'occasion du 1er janvier, le public est prévenu que les mandats d'articles d'argent étant valables pendant deux mois, ils peuvent être pris à la Poste dès aujourd'hui, pour n'être envoyés que le 31 décembre.

Cette sage précaution éviterait les encombrements au bureau de Poste, dans l'intérêt tant des habitants que des employés, qui, à cette époque de l'année, peuvent à peine répondre aux exigences d'un public trop nombreux.

Ceci s'adresse aux maîtres d'hôtel, qui n'ont qu'à se méfier :

Un voyageur qui a déjà joué le même tour dans plusieurs villes des environs, se présente à l'heure du dîner, demande une chambre ; mais, désirant d'abord immédiatement, s'informe si le maître d'hôtel, aussitôt ce repas terminé, pourra mettre à sa disposition un garçon pour aller avec lui prendre ses bagages à la gare voisine ; il suffira d'une voiture à bras pour rapporter les deux ou trois colis.

Naturellement, le maître d'hôtel s'empresse d'introduire à la table d'hôte, le voyageur, qui dîne à l'aise, puis, file et va chercher ses prétendus colis à la gare, avec un garçon et une voiture.

Le garçon ne peut quitter la voiture : il attend un quart d'heure, une demi-heure son voyageur qui, bien entendu, ne reparaît plus.

(Vraie France)

MM. Fichaud, d'Haubourdin, et Bruno Descarpentries, de Lille, ont obtenu, à l'exposition colombophile qui a eu lieu dimanche à Tourcoing, les deux premiers prix pour des lots très remarquables de pigeons voyageurs.

On signale, dans la circulation, des pièces faussées de 2 fr. de Victor-Emmanuel, année 1863. Ces pièces, en cuivre, sont argentées très-légalement.

Hier, à eu lieu, à Dunkerque le mariage de Mlle Trystram, fille du député du Nord, avec M. le docteur Danan.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Avant-hier, des voleurs se sont introduits dans le magasin de Mme veuve Destombes, rue de Renaix, en passant par la cave et se sont emparés du contenu du tiroir du comptoir, c'est-à-dire d'une somme de cent et quelques francs, ils reprirent ensuite le même chemin sans être inquiétés, et n'ont encore pu être découverts.

Deux individus, Jean Delvoye, tisserand et Henri Plantefève, chargés tous deux de chacun 6 kilos de tabac belge, ont été arrêtés hier à Roncq, par les douaniers. La gendarmerie d'Halluin les a conduits à la prison de Tourcoing.

Hier à 7 heures du matin, un individu nommé Louis Logier, âgé de 60 ans, tourdeur à la fabrique d'huile de M. Dupont, à Halluin, en s'approchant d'une pompe à huile mae par la vapeur, a eu le bras droit broyé par un engrenage. Deux médecins appelés aussitôt, ont jugé l'amputation nécessaire, cette opération a eu lieu de suite.

Il paraît que des réparations venaient d'être faites à cette même pompe dont il avait la surveillance, et, que c'est en

volant s'assurer de travail, qu'il avait été saisi par l'engrenage.

Logier est un homme d'une excellente conduite et très estimé, il y a 31 ans qu'il travaille dans cette fabrique, et devait concourir prochainement pour l'obtention des récompenses accordées à bon droit aux bons serveurs.

Nous trouvons dans un journal de Paris, le Pays, le fait suivant, qui se rapporte probablement à Crochon, le complice présumé d'Aublin.

« La police de Montpellier vient d'opérer une importante arrestation, qui pourrait bien, si les présomptions se confirment jeter un nouveau jour sur le double assassinat qui fut commis à Civry (Belgique) au mois de juin dernier et qui est resté impuni jusqu'à ce jour. »

Le Courrier populaire raconte qu'il y a eu hier soir un moment de gaieté dans la rue Esquermoise. Vers six heures, trois voitures de place venaient s'aligner devant la maison portant le n° 60. Un des cochers descendant, s'annonça aux personnes de la maison, en disant : « Voilà les voitures. » On ne sait pas ce qu'il veut dire.

Croyant qu'on s'est trompé de numéro, le cocher prévient ses deux collègues, qui abandonnent leurs sièges.

On se consulte, et on délibère qu'il y a lieu de s'informer dans le voisinage. Ils s'adressent à toutes les portes, et partout la réponse est la même. Ils n'étaient pas contents du tout, on le comprend. Ils avaient été engagés par une fille de 12 à 14 ans qui était revenue en voiture jusqu'au n° 60, où cette enfant était descendue et s'était mêlée au groupe de rieurs que les allées et venues des cochers avaient provoqué.

Ces derniers s'en prirent à elle, la menaçant de lui faire payer la course ou arrêter. Elle répondit qu'elle n'avait fait qu'obliger une dame qui l'avait chargée de faire cette commission.

Les cochers ont fini par rire eux-mêmes de la mystification dont ils étaient l'objet et ont regagné leur poste sur la Grand-Place.

Dimanche, à l'ouverture de la ligne de tramways de Lille à Fives, un voyageur a été victime du vol d'un porte-monnaie contenant une centaine de francs. Quelque pic-pocket inconnu jusqu'ici, s'était mêlé à la foule.

L'AFFAIRE DEBAISEUX. — Les plaidoiries des divers avocats à l'audience du 13 décembre pour le procès Debaiseux-Mighem ont été longues et animées, mais elles n'ont fait connaître rien de nouveau. Maître Janson a repris ab ovo l'odyssée de sa cliente, et il a fait ressortir le triste état où l'a réduite une déplorable erreur. Bref, il réclame une punition exemplaire pour ceux qui ont été les agents de l'arrestation de Mlle Debaiseux.

Maître Lefebvre a défendu M. Mighem, et il s'est efforcé de démontrer que tout fonctionnaire, dans les mêmes conditions, eût agi comme son client. Toute la responsabilité de l'erreur commise, incombe à M. Diercxens, juge d'instruction à Anvers. Maître Lefebvre plaide ensuite l'incompétence du tribunal.

A la reprise de l'audience, Maître A. Leschevin a pris la parole pour M. Diercxens. Il affirme que M. Mighem est seul cause de ce qui s'est passé, parce qu'il a voulu s'attribuer à lui seul tout l'honneur de l'arrestation. En effet, dit-il, M. Mighem n'a pris aucun renseignement, il n'est même pas allé à l'état-civil, il n'a même aucun doute dans ses télégrammes adressés à Anvers, il n'a tenu aucun compte des protestations et dénégations de Mlle Debaiseux, il n'est même pas allé lui-même au parquet porter l'ordre d'arrestation ! Maître Leschevin conclut en espérant que le tribunal débouterait M. Mighem de sa demande en garantie contre M. Diercxens.

L'audience est renvoyée à quinzaine pour les conclusions du ministère public.

(Courrier de l'Escaut).

THÉÂTRE DE ROUBAIX. — Une représentation extraordinaire aura lieu, demain soir, avec les concours des artistes tant applaudis dans les Bons Villageois. C'est dire que cette soirée aura un cachet tout particulier d'attrait dramatique.

La pièce à représenter est, du reste, un des grands succès récents du Théâtre-Français : Le Duc Job, comédie en 4 actes par Léon Laya. Les principaux rôles seront tenus par Mlle Elise Beaujard (Emma), M. Hody (le duc Job) et deux autres artistes nouveaux MM. Passon et Guiller; ce dernier paraîtrait pour la première fois sur notre scène.

Le public roubaissien très-sympathique au vaillant directeur de notre théâtre, et aux joyeux interprètes des Bons Villageois, ne saurait manquer une représentation d'une si haute importance et d'un intérêt si vif.

Pour la chronique locale, G. Baudelot

Conseil municipal de Tourcoing Séance extraordinaire au 19 décembre. M. Roussel-Defontaine, maire, président.

M. Taffin-Binauld, secrétaire. M. Lorthiois-Desplanches, secrétaire des deux séances précédentes, donne lecture des procès-verbaux, qui sont adoptés.

M. le Maire communique au Conseil la lettre, par laquelle M. le Préfet autorise la séance de ce jour.

Le Conseil, passant ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

1° Approuve, sur le rapport présenté par M. le Maire, les modifications à l'article 7 du cahier des charges de la Compagnie des Hauts-Fourneaux de Marquise, pour la fourniture et la pose de la deuxième conduite des Eaux de la Lys. Ces modifications consistent dans l'anticipation des paiements à faire à l'usine de Marquise; cette opération devant être avantageuse à la ville;

2° Ratifie l'acquisition amiable faite par l'Administration municipale, d'une maison située rue de Guignes et comprise dans les expropriations déclarées d'utilité publique;

3° Adopte une partie des réclamations de l'entrepreneur de l'église de la Croix-Rouge, et vote la réception, qui sera maintenant définitive, des travaux de cet édifice religieux;

4° Renvoie à la Commission des finances, le rapport de M. le Maire sur le traitement des receveurs de la ville, des hospices et du bureau de bienfaisance;

5° Vote sur la proposition de M. le Maire, une demi-bourse communale en faveur d'une jeune fille sourde-muette et aveugle.

La question de la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers, inscrite à l'ordre du jour, n'a pu être examinée, par suite de l'absence du rapporteur.

Avant de clore la séance, M. le Maire, sur la proposition de M. le Secrétaire, prie le Conseil de vouloir bien entendre la lecture du procès-verbal de la réunion de ce jour.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Nous lisons dans les journaux d'Amiens que samedi soir, le train de Boulogne, qui doit arriver à Amiens, à sept heures cinquante minutes, a rejoint sous le tunnel de la place Longueville, un train de marchandises qui marchait lentement, à cause de l'humidité des rails. La fumée n'avait pas permis au mécanicien du train de voyageurs, d'apercevoir à distance suffisante les faux rouges de celui qui le devançait. Le choc a été sans conséquences graves pour les voyageurs et pour le personnel. Il n'y a que de légères contusions. Les voitures n'ont subi aucune avarie, mais plusieurs wagons du train choqué ont été endommagés.

DUNKERQUE. — Jeudi soir, on donnait un bal à l'Alcazar. La veuve Devos, marchande de nouveautés, s'y rendit vers neuf heures, après avoir fermé sa porte et laissé sa lampe allumée sur le comptoir. Au bout de vingt minutes, on vint lui dire que le feu était à son magasin. A son arrivée, tout était fini. Des voisins avaient éteint le feu. Il y a pour 2,700 fr. de dégâts, couverts par une assurance de 24,000 fr.

CALAIS. — Le vapeur Cingaleze, calant 20 pieds et demi d'eau, chargé de bois pour la maison Tilloy-Delaune, venant d'Odessa, est entré dans le port de Calais mercredi vers 11 heures et demie du soir, — c'est-à-dire une heure et quart après l'heure de la pleine mer.

Ce navire, placé d'abord au Quai de Marie, où il roste 15 pieds d'eau à marée basse, a été promptement allégé; puis, avec l'aide du remorqueur, conduit vendredi matin dans le bassin à flot.

Il s'en est fallu de peu qu'un accident n'eût lieu à bord de ce dernier vapeur. Il venait d'arriver par le travers du quai de la colonne, lorsqu'un des hommes fut jeté à l'eau par la remorque. Halé de suite sur le pont du bateau, on constata avec satisfaction que ce brave marin n'était pas blessé. Il put même continuer son service sans prendre la précaution de changer de vêtements.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le vendredi 22 décembre 1876, à 9 heures 1/2, par le repos de l'âme de Dame CÉCILE VALCKE, décédée à Roubaix, le 23 novembre 1876, à l'âge de 27 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS IMPORTANT

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Landry, publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites gratuitement — à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : La Gazette de Tourcoing et le Vrai Français, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le Journal de Roubaix, peuvent être reproduites à prix réduits dans La Gazette de Tourcoing ou dans le Vrai Français, de Lille.

On nous écrit de Paris, le 19 décembre 1876 :

Il s'est produit aujourd'hui une véritable explosion de hausse.

La nouvelle de la prolongation de l'armistice accueillie à Londres par une modeste amélioration de 1/8 sur les consolidés a provoqué un véritable enlèvement.

Le 3 0/0 a monté de 0.57 1/2, le 3 0/0 de 0.92 1/2 et le 3 0/0 italien de 1 fr. 40.

Il y avait de nombreuses demandes de primes fin courant.

La clôture s'est faite aux prix les plus élevés de la journée.

A voir l'ardeur de la spéculation on aurait dit que toutes les difficultés existantes entre la Russie et la Turquie se trouvaient applanies.

Le 5 0/0 Russe 1870 a été particulièrement favorisé, il a atteint 86.

La journée si bonne pour les grandes valeurs de spéculation a été des plus mauvaises pour la banque franco-hollandaise et pour les Compagnies dont le sort est lié au sien.

Une dépêche de Versailles adressée à la Correspondance Universelle annonce que la commission des chemins de fer a refusé d'autoriser le ministre à faire une avance de 12 millions aux dites Compagnies.

Le Crédit Foncier de France et les obligations égyptiennes n'ont suivi que de loin et péniblement les autres valeurs de spéculation dans leur mouvement ascensionnel.

Le cabinet de M. ROBERT, avocat, après le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

LETTERS MORTUAIRES ET D'ORT. — Imp. marie Alfred Robinson, Paris, gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans le Vrai Français, de Lille.

Faits Divers

— Hier à eu lieu, à Lyon, une réunion des ouvriers de cette ville, réunion convoquée par la commission provisoire du congrès de Lyon.

Après plusieurs discours sur la situation des ouvriers, et l'organisation de chambres syndicales, la réunion a précédé la nomination d'un délégué par corporation.

— On écrit de Nîmes, le 17 décembre au Messager du Midi, que le Vidéol sortant de son lit, à un moment inconnu la partie basse de la ville de Sommieres.

La ligne de Nîmes à Aiguemortes a été submergée sur une longueur d'environ 500 mètres entre Aiguemortes-Saint-Laurent-d'Aigouze. La circulation a été interrompue.

— LE PORTEFEUILLE DE MARIE-ANTOINETTE. — L'Alhambra raconte que dans l'inventaire de la succession de M. veuve Brémontier-Desgenettes, décédé récemment à Alger, figure un portefeuille ayant une valeur historique.

Dufriche de Valazé, lors de son arrestation, occupa à la Conciergerie le cachet que venait de quitter Marie-Antoinette. Dans une crevasse du mur, il trouva parfaitement dissimulé, un portefeuille contenant une broderie à la main inachevée et quelques notes qui ne pouvaient laisser aucun doute sur l'origine de ces objets.

Pendant sa courte détention, le gendarme écrivit sa défense et, pour la soutenir, traça sur perquisitions de ses geôliers, il mettait son manuscrit dans le portefeuille de la reine, qu'il continuait à tenir caché où il l'avait découvert. Quand Dufriche de Valazé fut enlevé de son cachot pour être conduit devant le tribunal, où il se tua en entendant prononcer sa condamnation, le portefeuille resta dans sa cachette.

Retrouvé peu de temps après, il fut rendu à la famille du malheureux gendarme, qui le fit imprimer en 1795. L'explication que nous avons sous les yeux porte l'indication de sa découverte.

C'est le portefeuille de Marie-Antoinette et la broderie inachevée que faisait la malheureuse reine dans son cachot, que M. Brémontier-Desgenettes légua en mourant à ses petits-enfants.

Ce portefeuille est lui-même un objet d'art : en satin blanc, orné de broderies en soie de couleur sur toutes ses faces et dans l'intérieur, il contient, en outre d'un attribut et de l'inscription orthographique : « Pensée à Elle! » deux peintures sur soie, genre Boucher, attribuées à Leclair, des Gobelins, mort en 1820. Ces deux peintures en médaillon représentent : l'une, une déclaration d'amour; l'autre, la reine jouant dans un parc avec le petit dauphin et un autre jeune seigneur.

La broderie que faisait Marie-Antoinette est une guirlande au plumet sur une bande en mousseline, appliquée sur un ruban en taffetas. La dernière aiguillée de fil qu'il touchée la reine est encore après.

TRIBUNAUX

DÉTOURNEMENTS PAR UN CAISSIER DE LA BANQUE DE FRANCE, à SAINT-ETIENNE. — Le 11 juillet dernier, Prosper Debay, caissier de la succursale de la Banque de France à Saint-Etienne, disparaisait emportant 150,000 francs.

Debay affectait des sentiments religieux; il faisait partie de plusieurs Œuvres charitables et était en pèlerinage à Fourvières. Ceci explique jusqu'à un certain point la confiance qu'il inspirait et l'aveuglement de ceux qui étaient chargés de le surveiller.

C'est en 1862 que Debay était entré à la succursale de Saint-Etienne en qualité de commis expéditionnaire. En 1867, il passa teneur de livres, et, en 1872, il fut nommé caissier.

Mais il n'avait pas attendu ce dernier emploi pour commettre des détournements et tromper la confiance de ses chefs. Quatre ans avant de devenir caissier et étant encore teneur de livres, à la date du 30 septembre 1868, il committit un détournement s'appropriant la somme de mille francs, versée en à-compte sur un emprunt. Par suite d'une absence momentanée du caissier, il toucha les fonds, mélangant le versement au des de la copie d'engagement, ne passa sur le livre de caisse aucune écriture du versement qu'il laissa ignorer au caissier.

Le 8 décembre suivant, époque à laquelle les écritures sont arrêtées, pour dissimuler le détournement, il faussa les écritures en y introduisant des mentions inexactes, et, rapportant ensuite en déficit sur le compte tantôt d'un emprunteur, tantôt d'un autre, suivant qu'il avait intérêt à le faire, il faussa successivement les comptes de divers emprunteurs.

En 1870 il déroba, toujours au moyen de fausses écritures, sept actions du chemin de fer de Lyon; en 1871, vingt actions du Midi; en 1872, dix actions de la même Compagnie; il allait sans doute être découvert quand il fut nommé caissier.

Déjà il s'était approprié frauduleusement plus de 30,000 fr.; mais alors sa situation lui procura de nouveaux moyens de dissimuler ses vols, et l'impunité l'encouragea à en commettre de nouveaux.